

DOSSIER DE CANDIDATURE D'INSCRIPTION

F O R M U L A I R E 2 0 1 0
DOCUMENTS INTERNES AU CFP ICM. TOUTE COPIE MEME PARTIELLE EST INTERDITE

SESSION SELECTIONNEE DU : ___/___/20___ au ___/___/20___

I. Renseignements relatifs au candidat

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : _____

Né(e) le : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Téléphone & GSM : _____

Email : _____

II. Niveau d'études & Diplômes

ANNEE	DIPLOME/ BREVET/ ATTESTATION	ETABLISSEMENT

III. Formation sélectionnée

(mettre une croix dans la ou les cases choisies)

	D.E.P	1 065 €	+ Frais et droits d'inscription 90 € si prise en charge + Frais de gestion tiers payeur 180 €
--	--------------	----------------	--

	A	Maîtrise outil informatique et numérique	275 €
	B	Théorie Mécanique	275 €
	C	Soutien Personnalisé au Projet	275 €
	D	Gestion des Missions de Sinistres	275 €
	E	Gestion des Outils de Communication	275 €

	D.E.S	4800 €	+ Frais et droits d'inscription 160 € si prise en charge + Frais de gestion tiers payeur 280 €
--	--------------	---------------	---

	A	Maîtrise outil informatique et numérique	275 €
	B	Théorie Mécanique	275 €
	C	Soutien Personnalisé au Projet	275 €

IV. Coût de la formation sélectionnée

(Reportez dans les cases vos choix et coûts unitaires)

ACTION SELECTIONNEE		COUT
		€
MODULES OPTIONNELS		+
	A	€
	B	€
	C	€
	D	€
	E	€
		+
FRAIS ET DROITS D'INSCRIPTIONS		€
		+
FRAIS DE GESTION TIERS PAYEUR		€
		=
COUT DE VOTRE FORMATION		€

V. Modalités de règlement

Il vous est demandé de joindre avec votre dossier, un acompte d'un montant de :

- **495 € pour une inscription en D.E.P à l'ordre de : ICM**
- **960 € pour une inscription en D.E.S à l'ordre de : ICM**

Le solde du **D.E.P** est à régler par chèque ou virement au plus tard le jour de votre arrivée en formation.

Dans le cadre du **D.E.P** il vous est offert la possibilité de recevoir par anticipation les documents pédagogiques de stage. Afin de solliciter cette option, vous devez :

- Cocher la case de cette option

<input type="checkbox"/>	OUI je sollicite l'envoi des documents pédagogiques
<input type="checkbox"/>	NON il me sera remis un CD ROM lors de ma session

- Support choisi

<input type="checkbox"/>	Sur documents imprimés	+ 85 €
OU		
<input type="checkbox"/>	Sur clé USB (lecture fichiers PDF)	+ 20 €
OU		
<input type="checkbox"/>	Sur CD ROM (lecture fichiers PDF)	+ 15€

Pour recevoir vos documents, veuillez joindre à votre dossier **votre règlement de solde de 660 € + un règlement couvrant l'option choisie et la participation aux frais d'envoi et/ou les frais de gestion tiers payeur.**

Ce solde sera positionné à l'encaissement, uniquement à compter de votre arrivée en formation. En cas de report d'inscription, il sera réputé encaissable au 1^{er} jour de la session initialement retenue.

Le solde du **D.E.S** est à régler par fractionnement

- 2000 € par chèque ou virement au plus tard le jour du suivi de votre 1^{ère} période
- 2000 € par chèque ou virement au plus tard le jour du suivi de votre 2^{ème} période

VI. Modalités spécifiques dans le cadre d'une prise en charge

Dans le cadre d'une prise en charge par un organisme tiers payeur, il vous sera demandé un ou plusieurs chèques de caution. Ceux-ci seront identifiés sur un bordereau de caution et restitué intégralement lors de la clôture comptable du compte du stagiaire. Le stagiaire s'engageant à suivre l'intégralité du programme pédagogique souscrit, et à honorer ses actes déclaratifs auprès du tiers payeur dans les plus brefs délais.

Dans le cas où la prise en charge serait refusée et/ou en fonction du montant et/ou après six mois de délai sans réponse à propos de celle-ci, les chèques de caution seront réputés encaissables ou remplacés par un chèque d'un montant correspondant à la somme due.

Dans le cas d'un départ anticipé du stagiaire, à son initiative, ne permettant pas la mise à jour administrative des diverses pièces constitutives d'une prise en charge, l'ensemble des chèques admis en caution seront réputés de fait encaissables à l'entière charge et dépens du stagiaire.

VII. Dédit – Abandon – Radiation

En cas de dédit du stagiaire à plus de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée ci-dessus, l'organisme de formation conservera au titre de dédommagement l'acompte. Ce dernier pourra faire l'objet d'un seul et unique report sur une session de formation, du même type et/ou niveau, ultérieure sur l'année civile en cours. **La gestion administrative de ce cas étant facturée 75 €**

En cas de dédit du stagiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée ci-dessus, l'organisme retiendra le coût total de cette action. Ce coût pourra faire l'objet d'un seul et unique report sur une session de formation, du même type et/ou niveau, ultérieure sur une période de 12 mois. **La gestion administrative de ce cas étant facturée 275 €**

En cas de dossier administratif non à jour à l'entrée en formation, le stagiaire bénéficiera d'un unique délai de 48 hr pour fournir l'ensemble des documents ou titres sollicités initialement. Passé ce délai, le stagiaire sera de fait exclu si les titres et documents réclamés concernent le règlement du solde ou la mise à jour du dossier de prise en charge de l'organisme tiers payeur.

En cas de non respect du règlement intérieur du centre de formation, pouvant généré un préjudice pédagogique à l'ensemble des autres stagiaires (absences répétées, excès de comportement, non respect des biens et matériels confiés...), le centre de formation se réserve toute latitude d'exclusion.

Dans tous les cas, la valeur de l'acompte d'inscription est conservée au titre de dédommagement.

VIII. Modalités spécifiques de remboursement

• MODULE D.E.P

Cette garantie ne peut être appliquée que dans le cadre d'une formation dont le coût est intégralement à la charge nominative du stagiaire (absence de prise en charge).

En cas d'abandon du suivi de la formation, **à l'initiative du stagiaire**, celui-ci pourra obtenir le remboursement de celle-ci, sur demande expresse, en application du barème dégressif suivant :

* hors acompte & frais de dossier

DATE D'ABANDON	VALEUR DU REMBOURSEMENT*
1 ^{ère} journée	35%
2 ^{ème} journée	20%
3 ^{ème} journée	15%
4 ^{ème} journée	3%
5 ^{ème} journée	3%
6 ^{ème} journée	0%

Dans tous les cas, la valeur de l'acompte d'inscription est conservée au titre de dédommagement. La date de référence d'indemnisation sera calculée à compter du jour de restitution de l'ensemble des documents pédagogiques, que celui-ci soit suivi ou non.

Toute journée entamée sera de fait décomptée.

• MODULE D.E.S

Cette garantie ne peut être appliquée que dans le cadre d'une formation dont le coût est intégralement à la charge nominative du stagiaire (absence de prise en charge).

En cas d'abandon du suivi de la formation, **à l'initiative du stagiaire**, celui-ci pourra obtenir le remboursement de celle-ci, sur demande expresse, en application du barème dégressif suivant :

* hors acompte & frais de dossier

DATE D'ABANDON	VALEUR DU REMBOURSEMENT*
1 ^{ère} semaine	35%
2 ^{ème} semaine	20%
3 ^{ème} semaine	15%
4 ^{ème} semaine	5 %

Dans tous les cas, la valeur de l'acompte d'inscription est conservée au titre de dédommagement. La date de référence d'indemnisation sera calculée à compter du jour de restitution de l'ensemble des documents pédagogiques, que celui-ci soit suivi ou non.

Toute période entamée sera de fait décomptée.

IX. Validation du dossier de candidature

Pour valider votre dossier de candidature, il vous est demandé :

- De parapher chaque page
- De dater et signer le présent document

Par ce fait, vous attestez avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier de candidature.

Notre organisme s'engage à vous retourner une copie de ce document, validée par :

- Notre cachet
- Signature du représentant légal
- Signature du formateur
- Edition d'un numéro de convention nominative
- Votre facture
- Votre dossier de pré-stage et de réservation d'hôtels partenaires

et l'édition de votre convention de formation simplifiée en application des dispositions du livre IX du code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, dûment déclarée en Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue (N° DRTE : 93830289383).

Dans le cas d'un refus, celui-ci vous sera notifié par A/R sous un délai de 10 jours à réception de votre dossier de candidature. Toutes les pièces constitutives vous étant intégralement restituées ainsi que votre règlement d'acompte (et/ ou de solde)

Date et Signature du candidat stagiaire
--

Date, Signature Et cachet du CFP ICM et ou ISFMP
N° de convention attribuée au candidat stagiaire :

Notification du refus en date du :
Motif :

Nom du Formateur :
Signature et aval :